Agglomération du Bocage Bressuirais 27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 79304 Bressuire Cedex

Téléphone : 05 49 81 19 00 Fax : 05 49 81 02 20 contact@agglo2b.fr



## **DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION**

Cession de biens meubles -

**Décision D-2024-183** 

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L
  5211-10 relatifs au régime de délégation du Président;
- Vu la délibération DEL-CC-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09/11/2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute « décision de cession de biens meubles »;
- Considérant la mise en vente du matériel de remise en forme sur AGORASTORE (n° de produit Agorastore : 63) ;

## DECIDE

ARTICLE 1 : de céder le matériel de remise en forme – Banc à lombaire et banc droit avec rack et poids (n° Agorastore 63) - à

**ARTICLE 2**: La cession est effectuée pour un montant de

**ARTICLE 3**: Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 13/06/2024

onsiew Rierre-Yves MAROLLEAU

e President,

1 4 JUIN 2024

Transmis en préfecture le ......

Notifié ou publié le 1 4 JUIN 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère

exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet

d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif

dans un délai de deux mois

à compter de la présente notification/ou publication.